



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 11941

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les nombreuses difficultés rencontrées par les élèves au sein des écoles, collèges et lycées, pour répondre à leurs problèmes de santé. Il regrette que de nombreux postes d'infirmières conseillères de santé, dont le rôle est justement de répondre aux attentes dans ce domaine, restent inoccupés faute de moyens. En conséquence, il lui demande quelles sont ses intentions sur un problème pourtant rappelé en juin 1997, à l'occasion du Parlement des enfants.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a dû arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de 300 postes d'infirmière et de 300 postes d'assistante sociale. Car c'est là que se faisait sentir un besoin croissant dans des établissements scolaires. Cela correspondait également à une demande des adolescents. Grâce à cet effort considérable, une présence humaine pourra être réintroduite dans les établissements qui en sont actuellement démunis. Concernant les médecins scolaires, antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux sont constitués à plus de 67 % par des emplois de titulaires. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de 24 %. Le budget 1998 prévoit un nombre de vacations de médecins non négligeable, puisqu'il équivaut à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecin de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants. Il a été présenté au Conseil des ministres du 11 mars dernier un plan de relance de la santé scolaire qui s'articule autour de vingt mesures portant sur l'éducation à la santé des jeunes, le dépistage et la prévention dès la maternelle, l'amélioration de l'accès aux soins. L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé qu'il faut mener à l'école dès le plus jeune âge. C'est également avec des actions concrètes en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier que la situation sanitaire des enfants progressera.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11941

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1567

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2112